

23 NOVEMBRE 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 23 novembre 2021.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
- Madame Mylène Therrien, au poste no 5
- Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-11-296– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

OR OR OR OR

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
- 3.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2021-09-261
- 3.3 Règlement numéro 238-2021 concernant la circulation, la vitesse, le stationnement et la sécurité
- 3.4 Règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- 3.5 Règlement 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats
- 3.6 Règlement 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)
- 3.7 Règlement numéro REC-2021-225 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau « Maréchal »
- 3.8 Procédure de gestion du soccer

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Embauche d'Éric Beaudoin au poste de réceptionniste et technicien de loisirs
- 4.2 Dates de fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes
- 4.3 Résiliation du contrat de services de location de toron avec Bell
- 4.4 Achat d'un amplificateur cellulaire pour le bureau municipal
- 4.5 Destruction des archives d'élections municipales passées
- 4.6 Amendement de la résolution 2021-10-282
- 4.7 Modification du calendrier des séances

23 NOVEMBRE 2021

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois d'octobre 2021
- 5.2 État d'endettement envers la municipalité pour 2021
- 5.3 Procédures relatives à la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour l'année 2021
- 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 5.5 Signataires du compte à la caisse
- 5.6 Gestionnaire de la carte VISA
- 5.7 Amendement à la résolution 2021-03-57
- 5.8 Amendement de la résolution 2021-08-224

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Embauche de Martin Gélinau à titre de pompier recrue
- 9.2 Émission de permis de feu par les officiers

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Achat du sel pour la saison hivernale

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 ~~Acceptation de la rue du Parc Landry (RETIRÉ)~~

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Entente pour circuler sur un terrain privé
- 12.2 Octroi du contrat pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Achat de nouveaux uniformes de soccer

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 15.1 Soutien financier au comité d'entraide pour la Guignolée 2021
- 15.2 Soutien financier à l'organisme Les Choupettes de Saint-Michel
- 15.3 Soutien financier à l'organisme La Marg'Elle de Saint-Rémi

16 VARIA

17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

18 PROCHAINE RENCONTRE (20 décembre)

19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☪ ☪ ☪ ☪

23 NOVEMBRE 2021

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Résolution 2021-11-297 – Adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2021, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 05-10-2021 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

3.2. Procès-verbal de correction de la résolution 2021-09-261

Résolution 2021-11-298 – Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2021-09-261

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Isabelle Arcoite, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-2021-09-30, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Le procès-verbal de correction ainsi que la résolution corrigée sont présentés dans les pièces justificatives de la séance.

3.3. Règlement 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité

Résolution 2021-11-299 – Adoptant le règlement numéro 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par le Code de la sécurité routière (C-24.2) et la Loi sur les compétences municipales (C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'abroger les nombreux règlements qui régissent la circulation, la vitesse, le stationnement et la sécurité publique afin de procéder à une refonte des contenus dans un seul règlement pour faciliter la compréhension et l'application;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du Conseil du 24 août 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.4. Règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Résolution 2021-11-300 – Adoptant le règlement numéro 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par la Loi sur les compétences municipales (C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur peut établir une tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Richard Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.5. Règlement 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats

Résolution 2021-11-301 – Adoptant le règlement numéro 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats visant notamment à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 4200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 4200-2018 afin d'apporter certaines corrections techniques et ajustements d'ordre administratif, notamment en lien avec les interventions devant faire l'objet d'un permis ou d'un certificat, ainsi que la grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 5 octobre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 4201-2021 intitulé « Règlement numéro 4201-2021 amendement le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats (modifications administratives et techniques) », tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.6. Règlement 1207-2021 amendement le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)

Résolution 2021-11-302 – Adoptant le règlement numéro 1207-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier des dispositions relatives aux arbres, aux piscines et à certaines constructions et bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à l'intérieur de la période prévue à cet effet par la Loi;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 1207-2021 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Omnibus) », tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.7. Règlement numéro REC-2021-225 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau « Maréchal »

Résolution 2021-11-303 – Adoptant le règlement REC-2021-225 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau « Maréchal »

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut par règlement prévoir que tout ou une partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a facturé la Municipalité sous forme de quote-part pour les travaux exécutés dans le cours d'eau « Maréchal » à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 61,928.48\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du Conseil du 14 septembre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro REC-2021-225 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux d'entretien du cours d'eau Maréchal » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.8. Procédure de gestion du soccer

23 NOVEMBRE 2021

Résolution 2021-11-304 – Adoptant la procédure de gestion du soccer adaptée pour la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une procédure de gestion du soccer afin d'établir clairement les rôles et responsabilités de la Ligue de soccer de la Frontière, de l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur et des responsables des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer la bonne gestion du soccer pour offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

QUE la présente procédure de gestion du soccer soit adoptée par la Municipalité tel que présentée en pièce justificative de la séance;

QUE des copies signées soient envoyées à l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur et à la Ligue de soccer de la Frontière.

☞ ADOPTÉE ☞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Embauche d'Éric Beaudoin au poste de réceptionniste et technicien de loisirs

Résolution 2021-11-305 – Entérinant l'embauche d'Éric Beaudoin au poste de réceptionniste et technicien de loisirs pour un contrat d'un an

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupe actuellement le poste de réceptionniste et technicienne de loisirs doit quitter pour un congé de maternité d'un an à compter du 3 décembre;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'entériner l'embauche de monsieur Éric Beaudoin au poste contractuel de réceptionniste et technicien de loisirs.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2. Dates de fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes

Résolution 2021-11-306 – Autorisant la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

CONSIDÉRANT QUE la période des fêtes approche;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est appelé à fermer durant cette période;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la fermeture du bureau municipal

23 NOVEMBRE 2021

pour la période allant du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

4.3. Résiliation du contrat de licence relatif aux structures de soutènement avec Bell Canada

Résolution 202-11-307 – Autorisant l’octroi d’un contrat à Bell pour le démantèlement des structures de soutènement de la fibre optique afin de résilier le contrat relatif à la location de ces structures avec Bell Canada

CONSIDÉRANT le contrat de licence relatif aux structures de soutènement qui lit la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à l’entreprise Bell Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat visait l’utilisation des structures de soutènement de Bell Canada pour le passage d’un réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n’utilise plus ce service de fibre optique depuis environ 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre fin au contrat avant sa date de renouvellement en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le réseau doit être retiré des structures de soutènement afin que le contrat puisse être résilié;

CONSIDÉRANT QUE le retrait peut être effectué par Bell Canada ou par une entreprise de notre choix, à condition que cette personne possède les qualifications requises et exigées par Bell Canada;

CONSIDÉRANT la proposition de Bell Canada :

Entrepreneur	Prix	Tâche
Bell Canada	7,594.44\$	Déligaturer et religaturer les câbles + frais d’administration

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’accepter la soumission de Bell pour procéder au retrait de la fibre optique au coût de 7,594.44\$ afin de résilier le contrat relatif aux structures de soutènement avec Bell Canada signé en novembre 2007.

ADOPTÉE

4.4. Achat d’un amplificateur cellulaire pour le bureau municipal

Résolution 2021-11-308 – Autorisant l’achat d’un amplificateur cellulaire pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le réseau cellulaire n’entre pas bien dans le bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE cela occasionne des inconvénients pour les employés municipaux;

23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'il est possible de rectifier la situation par l'installation d'un amplificateur cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est vendu en ligne au coût de 799\$ plus taxes et que l'installation serait d'environ 300\$ par un technicien certifié;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser l'achat de l'amplificateur de cellulaire et l'installation de cet appareil pour un coût d'environ 1,100.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

La dépense est imputée au poste budgétaire d'aménagement de l'hôtel de ville.

4.5. Destruction des archives d'élections municipales passées

Résolution 2021-11-309 – Autorisant la destruction des archives des élections municipales précédentes

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la liste de destruction des archives préparée par la directrice générale et datée du 2021-11-15 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

4.6. Amendement de la résolution 2021-10-282

Résolution 2021-11-310 – Amendant la résolution 2021-10-282 pour corriger les dimensions du terrain vendu au CPE les Jeunes Pousses

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-10-282 comporte une dimension de terrain divergente à celle établit par l'arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT QUE cette différence est mineure et sans impact pour le coût de la vente;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'abroger le contenu de la résolution 2021-10-282 et de le remplacer par la proposition suivante :

23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de vendre un terrain au CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour favoriser l'implantation d'un CPE sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue d'une somme de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec s'engage à procéder à ses frais, à la décontamination du sol;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'achat du CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour le terrain numéro 6 453 658 d'une superficie de 2,330.6 m² s'élevant à 100,000\$;

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer tous les documents nécessaires à l'officialisation de la vente.

∞ ADOPTÉE ∞

4.7 Modification de la date de séance ordinaire du mois de décembre

Résolution 2021-11-311 – Autorisant la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en recommencement d'élections le 5 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du mois de décembre devra se tenir après l'assermentation des nouveaux élus;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIEMENT par les conseillers présents, de modifier la date de la séance ordinaire du mois de décembre comme suite :

Date originale	Date modifiée
Le mardi 14 décembre 2021	Le lundi 20 décembre 2021

∞ ADOPTÉE ∞

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Comptes à payer du mois d'octobre 2021

Résolution 2021-11-312 – Adoptant des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021

Il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

5.2. Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour 2021

23 NOVEMBRE 2021

Résolution 2021-11-313 – Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité dépose séance tenante l'état d'endettement des personnes envers la municipalité en date du 31 octobre conformément à l'article 122 du Code municipal.

La liste de l'état d'endettement des personnes envers la municipalité est présentée en pièce justificative de la séance.

5.3. Procédure relative à la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour l'année 2021

Résolution 2021-11-314 – Adoptant la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir légal de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

CONSIDÉRANT QUE les immeubles pour lesquels la dernière échéance des comptes de taxes municipales est antérieure à plus d'un an, au 1er janvier de l'année courante, seront assujettis à la vente s'il reste un solde en totalité ou en partie à payer.

CONSIDÉRANT que cette procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2022 aux propriétés ayant un solde datant ou antérieur au 31 décembre 2020;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents que :

- tous les arrérages de taxes municipales et intérêts dus au 31 décembre 2020 ou antérieurement soient réclamés par courrier recommandé à compter du 1er janvier 2022.
- la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2020 ou antérieurs, incluant les intérêts, soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date fixée par la MRC.

∞ ADOPTÉE ∞

5.4. Déclaration des intérêts pécuniaires

Résolution 2021-11-315 – Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers aux sièges 3, 5 et 6

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité dépose séance tenante la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères mesdames Marie-Ève Boutin au siège 3 et Mylène Therrien au siège 5 et du conseiller monsieur Etienne Brunet au siège 6 dûment complété, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

23 NOVEMBRE 2021

Les déclarations de chacun des élus sont présentées dans les pièces justificatives de la séance.

5.5. Signataire du compte à la caisse

Résolution 2021-11-316 – Autorisant Mme Paiement à signer les chèques au nom de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Paiement, dans ses fonctions de mairesse, a la responsabilité de surveillance sur les affaires internes de la municipalité, dont le paiement des factures;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont requises dans le compte de la caisse Desjardins pour autoriser la paiement d'un fournisseur;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser madame Karine Paiement à être signataire au compte de la municipalité et sur la plateforme Accès D Affaires.

∞ ADOPTÉE ∞

5.6. Gestionnaire de la carte VISA

Résolution 2021-11-317 – Mettant à jour les détenteurs et gestionnaires de la carte VISA de la municipalité

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de madame Isabelle Arcoite à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jean Bernier au poste de directeur général, greffier-trésorier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de mettre à jour les informations au compte VISA de la municipalité selon la proposition suivante :

Détenteurs de la carte : Isabelle Arcoite et Denis Laplante

Gestionnaire du compte : Marie-Josée Vanasse

∞ ADOPTÉE ∞

5.7. Amendement de la résolution 2021-08-224

Résolution 2021-11-318 – Amendant la résolution 2021-08-224 pour correspondre aux normes de dépôt de projet du FRR

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-224 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 24 août 2021 autorisant le dépôt d'un projet au Fonds Région et Ruralité – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit indiquer les montants de dépenses qui seront engagés par chacune des parties;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'abroger le contenu de la résolution 2021-08-224 et de le remplacer par la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le projet d'Aménagement du Parc des Aînés qui consiste en l'aménagement de deux terrains de pickleball et d'un terrain de pétanque au Parc des Aînés;

23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de ses enveloppes municipales locales 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 50,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) octroi jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, soit 40,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer à 20 % du coût total du projet, soit 10,000\$;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'APPROUVER la demande d'aide financière pour l'Aménagement du Parc des Aînés, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

D'AUTORISER la directrice générale, Isabelle Arcoite, à signer tout document relatif à la présente demande.

☞ ADOPTÉE ☞

5.8. Amendement à la résolution 2021-03-57

Résolution 2021-11-319 – Amendant la résolution 2021-03-57 (achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-57 qui prévoit une dépense pour l'achat d'un camion des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était budgétée dans le Fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds doivent être indiqués dans la résolution sans quoi la dépense doit être prélevée dans le fonds général;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Richard Lestage, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'amender la résolution 2021-03-57 en y ajoutant la mention suivante :

La dépense est prélevée dans le Fonds de roulement.

☞ ADOPTÉE ☞

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

De madame Marie-Ève Boutin : Responsable de la friperie.

L'année se conclut bien avec l'accumulation d'un revenu totalisant près de 12,000\$.

De monsieur Richard Lestage : Responsable des loisirs.

23 NOVEMBRE 2021

La Guignolée le 5 décembre et le Père Noël passera aux maisons dans l'avant-midi du 12 décembre. Inscription à la municipalité.

De monsieur Alexandre Brault : Responsable de l'aréna régional situé à Napierville.

Changement de nom, l'aréna régional Lareau.

De madame Karine Paiement : mairesse.

Rappel de la Guignolée, bénévoles vont passer aux portes le 5 décembre. Ne ramasse pas de jouet, mais la friperie oui.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h30

Questions des citoyens sur le règlement sur les branchements, la gestion du contrat de déneigement et certains dossiers personnels.

Fin de la période de questions : 19h49

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Embauche de Martin Gélineau à titre de pompier recrue

Résolution 2021-11-320 – Approuvant l'embauche de Martin Gélineau à titre de pompier recruté au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT que monsieur Gélineau est formé pour agir à titre de pompier au sein du SSI;

CONSIDÉRANT que monsieur Gélineau est formé en tant qu'opérateur d'autopompe ainsi qu'en procédure de décarcération, soit les spécialités que compte le SSI;

CONSIDÉRANT ses disponibilités face aux entraînements, à la garde interne, aux réunions ainsi que toutes autres activités du SSI;

CONSIDÉRANT qu'il est disponible à rejoindre les rangs du SSI dès maintenant;

CONSIDÉRANT qu'il devra suivre une formation de premier répondant;

CONSIDÉRANT que le candidat sera soumis à une période d'essai d'un (1) an avec deux évaluations de rendement, aux six (6) mois;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser l'embauche de monsieur Martin Gélineau à titre de pompier recruté au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉE

Ce dernier devra se soumettre à une période d'essai d'un (1) an, tel que stipulé dans l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur.

23 NOVEMBRE 2021

9.2. Émission de permis de feu par les officiers

Résolution 2021-11-321 – Autorisant les officiers du Service de sécurité incendie à délivrer des permis de feu aux citoyens

CONSIDÉRANT le règlement SIC-203-2 de la MRC des Jardins-de-Napierville – Règlement sur la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre VII sur les feux extérieurs prévoit qu'un permis doit être délivré pour allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie est la seule personne autorisée à délivrer ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre XV prévoit que la Municipalité locale peut autoriser d'autres personnes à appliquer le règlement par le biais d'une résolution;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est présent à temps partiel, à raison d'une journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie reçoit de nombreuses demandes pour l'obtention de permis de feu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la prévention et coordonnateur du schéma de couverture de risques de la MRC qui suggère d'autoriser les officiers à délivrer des permis de feu à ciel ouvert pour pallier aux demandes reçues en l'absence du directeur de service;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser les officiers en services durant leur semaine de garde à émettre des permis de feu à ciel ouvert aux citoyens de Saint-Jacques en respect des articles 48 à 54 du règlement SIC-203-2 sur la prévention des incendies de la MRC.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Achat de sel pour la saison hivernale

Résolution 2021-11-322 – Autorisant l'achat du sel pour la saison hivernale à l'entreprise Compass Minerals

CONSIDÉRANT QUE du sel est requis pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ce sel est étendu par l'entreprise en déneigement, mais qu'il est à la responsabilité de la Municipalité de s'en procurer une quantité suffisante pour répondre aux besoins tout au long de la saison;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de l'entreprise	Prix à la tonne métrique
Compass Minerals	81.96\$

23 NOVEMBRE 2021

Frigon	91.00\$
Eurovia Constructions inc.	108.50\$

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir l'achat d'environ 380 tonnes métriques de sel pour la saison, lequel est livré selon les besoins;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Richard Lestage, appuyé par monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer le contrat de sel pour la saison hivernale 2022 à Compass Minerals au coût de 81.96\$/t.m.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. ~~Acceptation de la rue du Parc Landry~~

Point reporté à une séance ultérieure.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1. Entente pour circuler sur un terrain privé

Résolution 2021-11-323 – Autorisant la directrice générale à signer une Entente avec le propriétaire du lot 4 591 794 pour circuler sur son terrain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera au forage de nouveaux puits un terrain lui appartenant portant le numéro 5 488 708 accessible par la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est pas accessible par une voie carrossable jusqu'à l'emplacement des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen d'atteindre la zone de forage avec les équipements est de passer par les terres agricoles numéro 4 591 794 qui sont de propriété privée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot est d'accord pour autoriser la Municipalité à emprunter ses terres une fois gelée pour circuler atteindre son terrain enclavé;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec le propriétaire du lot pour autoriser la municipalité à circuler sur son terrain afin d'effectuer ses travaux de recherche en alimentation d'eau potable.

ADOPTÉE

12.2. Octroi du contrat à Technic-Eau inc pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation

Résolution 2021-11-324 – Octroyant le contrat à Technic-Eau pour le forage des nouveaux puits de pompage et d'observation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît un manque d'eau important en raison de l'incapacité de son puits principale (P1) à fournir

23 NOVEMBRE 2021

les débits minimums quotidiens aux personnes raccordées au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation est recommandé par la firme d'ingénierie pour augmenter le niveau d'alimentation en eau potable du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro AO14102021 lancé le 14 octobre 2021 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Forages Technic-Eau inc.	190,944.00\$
Les forages L.B.M. inc.	213,159.00\$
Bernard Lizotte et fils inc.	449,777.77\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Forages Technic-Eau inc. a été jugée conforme selon la firme d'ingénierie TechnoRem;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Richard Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation à l'entreprise Forages Technic-Eau inc. au coût de 190,944.00\$ plus taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. Achat de nouveaux uniformes de soccer

Résolution 2021-11-325 – Autorisant l'achat d'uniformes de joueurs de soccer pour les saisons 2022-2026 à Evangelista Sports St-Constant au coût de 2,800.00\$

CONSIDÉRANT QUE l'administration des activités de soccer a été transférée à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur via la résolution 2021-01-08 lors de la séance du Conseil du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de commandites pour les uniformes est à renouveler tous les cinq ans et venait à échéance à la fin de la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour les uniformes de joueurs tel que décrit dans le tableau ici-bas;

COMPAGNIE	TARIF UNIFORME 2022	Frais LOGO	Frais de livraison	PRIX TOTAL POUR 160 Uniformes
KUSTOM SPORTSWEAR	17.95	4.00	N/D	3,512.00
JOMA SPORT CANADA	35.50	1.75	N/D	5,960.00

23 NOVEMBRE 2021

SPORTIRA	15.75	1.15	70.00	2,774.00
EVANGELISTA SPORTS ST- CONSTANT	15.50	2.00	Collecte	2,800.00

CONSIDÉRANT QUE qu'un plan de commandite sera présenté pour l'achat de ces uniformes et la visibilité des logos des commanditaires sur le chandail, ce qui explique les frais de logo du commanditaire;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé madame Mylène Therrien, appuyé monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de procéder à la réservation des uniformes de joueurs pour les saisons de soccer de 2022 à 2026 avec le fournisseur Evangelista Sports St-Constant au tarif de 2,800.00\$ pour 160 uniformes de joueurs.

∞ ADOPTÉE ∞

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1. Soutien financier à la Guignolée

Résolution 2021-11-326 – Octroyant un soutien financier de 3,000\$ au comité d'entraide pour la Guignolée 2021

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée est un événement annuel organisé par des bénévoles de la municipalité favorisant le soutien direct à ses citoyens;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-019 qui prévoit que 50% des revenus de la friperie sont remis au Comité d'Entraide de Saint-Jacques-le-Mineur pour le financement de la Guignolée;

CONSIDÉRANT QUE les revenus totaux de la friperie pour l'année en cours et le surplus non-utilisé de l'année dernière;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer un soutien financier de 3,000\$ au comité d'entraide pour la Guignolée 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

15.2. Soutien financier à l'organisme Les Chouettes de Saint-Michel

Résolution 2021-11-327 – Octroyant un soutien financier de 150\$ à l'organisme Les Chouettes de Saint-Michel

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la fête de Noël reçue par l'organisme Les Chouettes situé à Saint-Michel le 20 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre des services à des enfants de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le budget de commandites de 2021 n'est pas encore épuisé;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les

23 NOVEMBRE 2021

conseillers présents, d'octroyer un soutien financier de 150\$ à l'organisme Les Chouettes de Saint-Michel.

☞ ADOPTÉE ☞

15.3. Soutien financier La Marg'Elle

Résolution 2021-11-328 – Octroyant un soutien financier de 150\$ à l'organisme la Marg'Elle de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par l'organisme La Marg'Elle situé à Saint-Rémi le 20 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre des services à des femmes de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le budget de commandites de 2021 n'est pas encore épuisé;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer un soutien financier de 150\$ à l'organisme La Marg'Elle de Saint-Rémi.

Le vote est demandé :

Poste	Vote
Monsieur Richard Lestage, siège 1	Pour
Monsieur Alain Lestage, siège 2	Pour
Madame Marie-Ève Boutin, siège 3	Pour
Monsieur Alexandre Brault, siège 4	Pour
Madame Mylène Therrien, siège 5	Pour
Monsieur Étienne Brunet, siège 6	Pour

☞ ADOPTÉE ☞

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de question 19h56

Aucune question.

Fin de la période de questions : 19h56

18. PROCHAINE RENCONTRE (20 décembre)

23 NOVEMBRE 2021

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-11-329 – Adoptant la levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h57.

∞ ADOPTÉE ∞

Karine Paiement, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière